

63030 - Musées

Proposition de dépôt d'objets archéologiques issus du site de Mutzig Rain, propriété du Département, au musée de MUTZIG

CP/2019/466

Service chef de file :

K - Mission culture et tourisme
K450 - Service du patrimoine culturel

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de déposer des biens archéologiques mobiliers issus du site de Mutzig Rain, propriété du Département, au musée de la ville de MUTZIG, et de conclure un avenant à la convention existante entre le Département et Archéologie Alsace, actuel dépositaire des objets. Il propose également de conclure une convention de dépôt avec la ville de MUTZIG et Archéologie Alsace.

Le gisement archéologique du site de Mutzig, daté de 90 000 ans avant notre ère, mis au jour au début des années 1990, correspond à des haltes de chasse de l'homme de Néandertal, un nomade chasseur-cueilleur, vivant au Paléolithique, à l'entrée de la vallée de la Bruche.

Ce gisement est exceptionnel à l'échelle du Rhin Supérieur, en raison de son excellente conservation et de sa richesse. Depuis 2010, des campagnes de fouilles ont permis de dégager de nombreux outils en pierres taillées et une faune très bien conservée.

La parcelle sur laquelle se trouve le site est protégée au titre des monuments historiques, depuis 1994. Depuis 2007, le site est propriété du Département dont l'une des missions est la conservation et la valorisation du patrimoine. Pour ce site, cette mission est assurée par l'intermédiaire d'Archéologie Alsace. Le Département du Bas-Rhin met à disposition le terrain et les collections issues des fouilles, via une convention (délibération CD/2016/077 du 20 juin 2016), à Archéologie Alsace qui réalise notamment l'étude scientifique du gisement préhistorique.

La ville de MUTZIG, en partenariat avec Archéologie Alsace, ouvre au sein de son musée au château des Rohan, un nouvel espace permanent entièrement dédié aux découvertes archéologiques réalisées à Mutzig Rain.

La section présente le contexte environnemental de l'homme de Néandertal avant d'appréhender les raisons de son installation sur le massif du Felsbourg et son mode de vie dans la vallée de la Bruche. Destiné autant aux néophytes qu'aux spécialistes, ce nouveau parcours d'exposition aborde de manière didactique le campement néandertalien découvert à Mutzig, en s'appuyant notamment sur les objets issus des fouilles de Mutzig Rain.

Dans ce cadre, la Ville de MUTZIG pourrait prendre en dépôt une partie des objets archéologiques mobiliers trouvés sur le site de Mutzig Rain, le Département restant propriétaire. Le musée municipal remplit toutes les conditions techniques pour assurer la bonne conservation du trésor, sous la supervision scientifique d'Archéologie Alsace.

Il est proposé d'autoriser ce dépôt à la Ville de MUTZIG et d'approuver les termes :

- de la convention à conclure entre le Département (propriétaire), Archéologie Alsace (supervision scientifique et dépositaire) et la Ville de MUTZIG pour le musée (sous dépositaire), pour convenir notamment des conditions de gestion, de conservation et d'exposition de la collection que la Ville devra mettre en œuvre. Ce dépôt serait consenti à titre gratuit. Le projet de convention de dépôt pour une durée de 5 ans est joint en annexe de la présente délibération.
- de l'avenant n°2 à la convention de dépôt existante du 20 juin 2016 entre le Département et Archéologie Alsace, actuel dépositaire de ces objets archéologiques, afin de modifier les conditions d'évolution de l'inventaire de la collection pour en retirer la partie de la collection archéologique qui sera mise sous dépôt au musée de Mutzig. Le projet d'avenant est joint en annexe de la présente délibération.

Cette proposition a été soumise pour avis à la commission territoriale sud le 26 septembre 2019.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, au titre de l'aide à la muséographie :

- *décide du dépôt de biens archéologiques mobiliers issus du site de Mutzig Rain, propriété du Département, au musée de la ville de MUTZIG;*
- *approuve les termes du projet de convention de dépôt des biens archéologiques mobiliers issus du site de Mutzig Rain, propriété du Département, à conclure avec Archéologie Alsace et la Ville de MUTZIG;*
- *autorise son président à signer cette convention, dont le projet est joint en annexe à la présente délibération ;*
- *approuve les termes du projet d'avenant n°2 à la convention de dépôt existante avec Archéologie Alsace ;*
- *autorise son président à signer cet avenant n°2, dont le projet est joint en annexe.*

Strasbourg, le 24/10/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY

